

*A mon Père, Alain GRILLO, décédé quelques semaines après cette manifestation. Avec ma Mère, ils avaient acquis cette maison en 1969. Au fil des années, il en avait fait sa « danseuse » et en était très épris. Il s'y enrichit de mille moments d'un bonheur simple et d'une amitié pleine, partagés lors des réceptions très nombreuses de sa famille et de tous ses cercles d'amis.*



Samedi 10 septembre 2016,

Madame la Présidente de Maisons Paysannes de Vendée,  
Monsieur le Maire du Poiré-sur-Velluire,  
Monsieur le Maire-adjoint,  
Mes chers Parents, sœur, beau-frère et amis,  
Mesdames et Messieurs,

A mon tour de vous souhaiter la bienvenue au Poiré-sur-Velluire, ou plus exactement de vous accueillir au 11 rue Jean Moulin, en cette seconde partie d'après-midi d'une journée bien ensoleillée ; journée très bien remplie également, si j'en crois le programme préparé par Madame SCHNEPF et que vous avez suivi depuis tôt ce matin.

Vous êtes tous des amateurs éclairés, des connaisseurs, des experts, des professionnels du bâtiment, ou bien des néophytes comme moi. En tous cas, vous êtes tous de grands observateurs, et depuis ce matin à sillonner le village, vous avez certainement repéré que la rue Jean Moulin (ou RD 68 Benet-Mouzeuil) est dotée de quelques maisons aux belles dimensions.

Elles ont toutes été construites selon un des plans typiques des XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles, plans largement repris au cours des deux cents ans qui ont suivi.



Ces édifices font ainsi de la rue Jean Moulin un axe sur lequel il est agréable de circuler, d'autant plus si le conducteur bénéficie d'une position haute dans son véhicule. Je pense notamment aux chauffeurs des nombreux tracteurs et poids lourds, perchés idéalement sur leurs engins, qui seraient bien intentionnés de lever le pied dans la traversée du village. Ils profiteraient ainsi de ce patrimoine bâti remarquable offert gracieusement à leurs yeux...

Du port du Poiré-sur-Velluire jusqu'au 11 rue Jean Moulin, on a pris de l'altitude ! Oh, à peine dix mètres. Oui, mais cela est suffisant ! Surtout, nous sommes passés du marais à la plaine, d'un sol peu porteur à un terrain solide, compact, dur. Là, on peut construire du costaud, du volume, des hauteurs, des bâtiments de grandes dimensions ! Et si l'on en a les moyens, on ne va pas se gêner ! Vous allez pouvoir le constater.

Avant cela, en premier, une description générale de la propriété.

La parcelle, rectangulaire, fait environ 4 600 m<sup>2</sup>. Sa grande longueur est perpendiculaire à la route. Les deux principaux bâtiments, maison et grange, sont construits parallèlement à cet axe, en retrait d'un jardin et de la cour de ferme. Cette orientation des constructions, selon un axe quasi N/S, permet à la maison de recevoir la lumière toute la journée, du matin au soir. A son zénith, tout au long de l'année, le soleil éclairera le pignon sud ; le pignon nord, comme il se doit, est aveugle.

Par ailleurs, le propriétaire a su tirer pleinement profit de la pente naturelle du terrain : sur la partie haute, est construite la maison d'habitation, sur la partie basse la grange et les communs.



Un muret de pierres sèches sépare la cour de ferme proprement dite située sur la partie basse où évoluaient hommes, animaux et charrettes, du jardin d'agrément situé devant la maison et qui comportait un verger et certainement un potager.

Sur le mur ceinturant la propriété, couvert de rangées de tuiles, se devine encore une entrée, aujourd'hui obturée, dans l'axe même de la porte principale de la maison d'habitation. Une différence de niveau importante du terrain est soulignée de part et d'autre du mur de pierres sèches. On constate ainsi une rupture de la pente naturelle initiale de la parcelle.



On peut alors émettre l'hypothèse suivante : les matériaux extraits pour creuser les fondations et la cave sous la maison (volume estimé à 150 m<sup>3</sup>), plutôt que d'être exportés et déposés fort loin, auraient été réutilisés sur place. Ils auraient permis ainsi de remonter et niveler le terrain naturel pour offrir un espace d'agrément plat devant la maison d'habitation.

La cour de ferme est commandée par deux piliers d'entrée, de forme octogonale, au sommet mouluré octogonal également, surmontés chacun d'une pierre taillée en forme de pot rustique.

Une fois la cour traversée, s'ouvrira au regard un pré de 3 000 m<sup>2</sup> environ, clos d'un mur de pierres sèches.

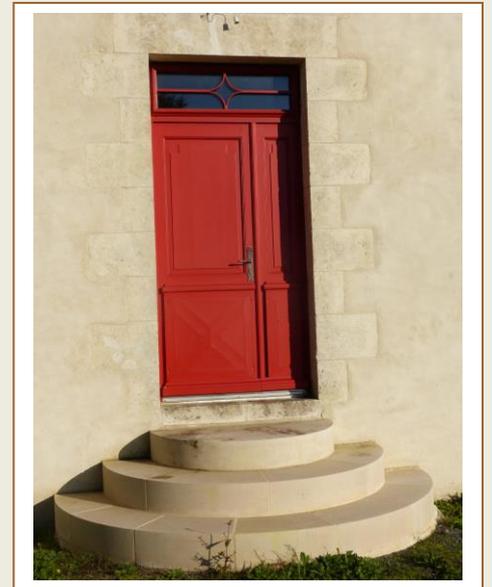


Passons maintenant à la maison d'habitation. Comme cela a été dit précédemment, elle est de construction classique. Trois travées et deux murs de refend organisent deux grandes pièces au rez-de-chaussée séparées par un couloir flanqué d'un escalier, et aussi deux grandes pièces à l'étage séparées par un palier.

La maison présente un troisième niveau : une cave, en trois parties elle-aussi, qui s'étend sous toute la surface de l'habitation. La cave est aérée par quatre soupiraux toujours ouverts et montre une hauteur sous solives de plus de deux mètres. Son sol était de terre battue, aujourd'hui recouverte d'un lit de graviers. On y accède par l'arrière de la maison, c'est-à-dire par le pré. Le plan incliné, toujours en place, permettait de rouler les barriques que l'on rentrait ou sortait de la cave.

Les deux façades (16,80 m de longueur, 8 m de hauteur) comportent chacune six ouvertures éclairant les trois travées : trois fenêtres à l'étage, deux fenêtres au rez-de-chaussée encadrant une porte à imposte.

Côté rue (ou ouest), s'ouvre la porte principale, de grande dimension et dotée d'un perron en demi-lune formé de trois marches de pierres. Côté est, c'est la porte de service, donnant sur le pré. Située au-dessus du plan incliné qui accède à la cave, elle présente un perron rectangulaire banal, habillé d'un garde-corps en fer forgé des plus simples, fixé dans la pierre, flanqué de part et d'autre par un escalier de trois ou quatre marches.



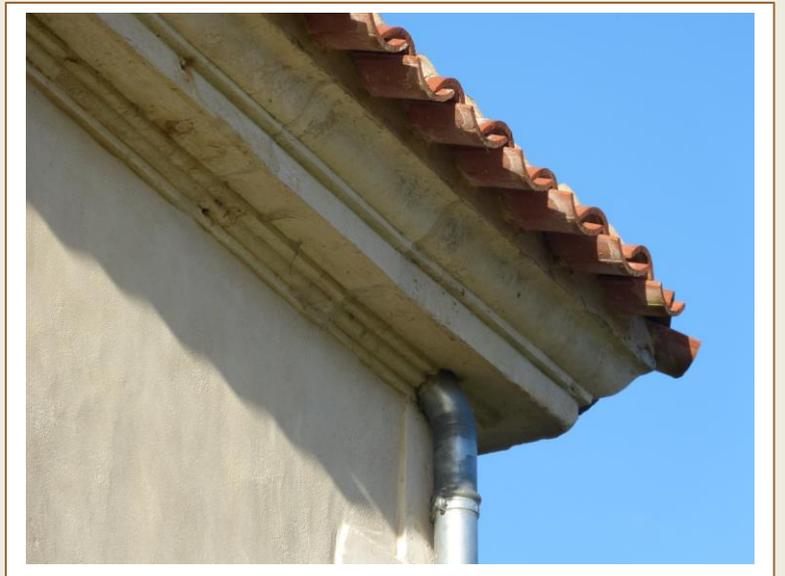
Les six ouvertures situées au milieu des travées et que compte chaque façade sont alignées selon trois axes verticaux ; sur deux d'entre eux, s'alignent également les quatre soupiraux. La profondeur de la maison est de l'ordre de 6,85 m.



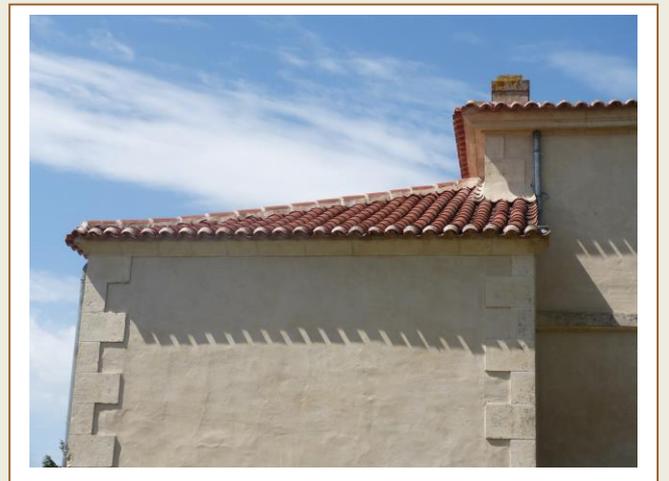


Continuons l'observation. Les soubassements de la maison sont en pierres de taille, comme les chaînages d'angle et les linteaux des portes et fenêtres. Les murs sont constitués de moellons, couverts d'un enduit de sable-chaux taloché. On remarquera un bandeau de pierres en saillie, séparant le premier étage du rez-de-chaussée. Trois tirants à fleur de lys stylisée situés dans l'axe des deux murs de refend et du mur du pignon sud attirent le regard. Le propriétaire voulait-il ainsi rappeler à chacun ses opinions royalistes, à une période où le Second Empire trouvait son apogée ? Deux épis faitiers et trois cheminées, situées à la verticale des murs de refend et du mur de pignon sud, viennent animer l'ensemble. La souche des cheminées est en pierres calcaires, couronnées de briques.

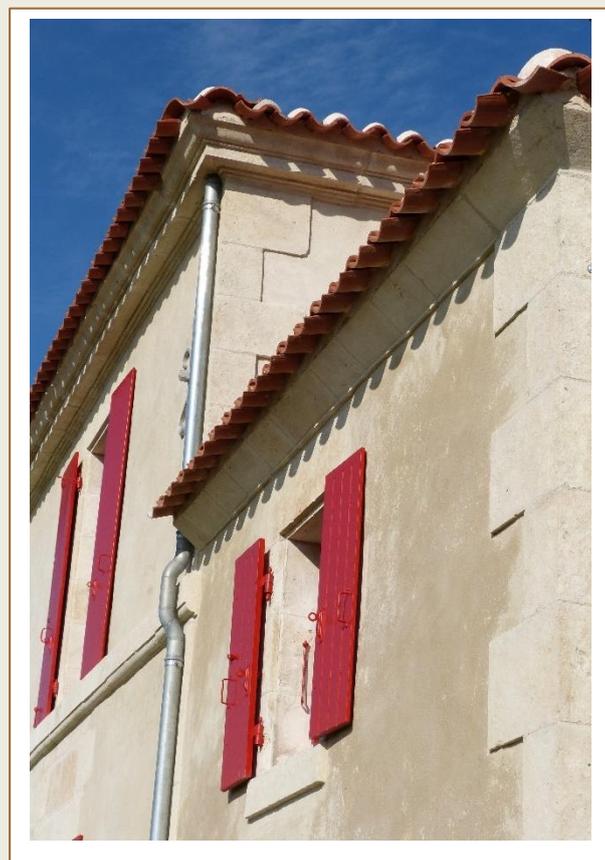
Arrêtons-nous sur la corniche moulurée qui coiffe les façades et singularise la maison des autres habitations de la rue. C'est l'élément remarquable de l'édifice, signe extérieur et ostentatoire de l'opulence du propriétaire. Pour la conserver à la vue de tous, lors de la restauration récente de la toiture, a été posée une dalle nantaise, encastrée dans les rangées de tuiles, à l'aplomb de la façade. Ce chéneau plat recueille les eaux de pluie qui rejoignent par la suite des gouttières de zinc situées à chaque angle de la maison.



Le toit, typique du sud-Vendée, est à quatre pans, couvert de tuiles canal tige de bottes. Il montre des pentes à 30 degrés d'angle et deux croupes triangulaires, au niveau des deux pignons. Enfin, notons que les tuiles de faitage et d'arêtier sont pigeonnées, c'est-à-dire bloquées au mortier de chaux pour éviter qu'elles ne soient déplacées lors des forts coups de vent d'ouest. L'océan est à moins de quarante kilomètres, les tempêtes nombreuses en automne et en hiver. Il faut pouvoir s'en protéger, quand le relief quasi inexistant de la baie de L'Aiguillon et du marais poitevin n'est d'aucun secours.



Il reste un élément à commenter, sorte d'appendice de 4,30 m de longueur sur 9,30 m de profondeur accolé au mur de pignon sud. Il regroupe deux pièces de service, situées sur deux niveaux. Au rez-de-chaussée, la cuisine ou plutôt l'office montre une pierre d'évier, très modeste, coincée dans un angle et qui constituait le seul point d'eau de l'habitation. Une cheminée, aux dimensions démesurées en comparaison à celles de la pièce, s'encastre dans le mur de pignon qui reçoit également un placard-garde-manger. Enfin, un four à pain intérieur, dont le cul de four est visible sur la façade est. Le sol est fait de grossières dalles calcaires, jointées et posées à même le terrain naturel. La cuisine s'ouvre au sud sur la cour de ferme, par deux portes à imposte. Elle reçoit un éclairage, matinal par une petite fenêtre située à l'est, par les portes et une grande fenêtre à l'ouest le reste de la journée.



Ses dimensions sont peu commodes, plus de 8 m de long, moins de 4 m de large, qui empêchent le recul nécessaire pour se protéger de la chaleur intense d'un feu important dans la grande cheminée ou quand le four était en service.

A cela, ajoutons que cet appendice est construit à un niveau inférieur à la maison d'habitation, qu'une volée de cinq marches est nécessaire pour accéder de l'office à cette dernière et que cheminée, placard, four et portes d'entrée ne semblent pas disposés de façon très harmonieuse.

Aussi, on est en droit de se demander quelles réflexions ont guidé, non pas l'érection de ce petit bâtiment à l'utilité évidente, mais le choix de ses dimensions et le positionnement des différents éléments.

La cuisine possède néanmoins un cachet particulier. Le four à pain y contribue indéniablement, comme les grandes dalles calcaires du sol, ou encore le jeu de couleurs animé par les briques rouges de la cheminée et du four et les moellons de calcaire blanc des murs. Surtout, un bel escalier tournant, composé de marches de pierres taillées encastrées dans l'angle d'un mur, permet d'accéder à l'étage et ouvre sur un grenier éclairé par trois fenestrons. Donnant directement sous les combles, ce second espace est de mêmes dimensions que l'office. Dernier coup d'œil sur la corniche très simple et le toit en croupe triangulaire du bâtiment, puis retournons-nous.



La cour de la ferme se présente à nous, encadrée sur deux côtés par les communs qui en fixent les limites. Dès l'entrée de la propriété, à droite, se tiennent le puits, l'abreuvoir taillé dans un seul bloc de pierre calcaire, et en retrait un carré de terre servant de potager. Puis, dans ce prolongement, viennent la maison du valet avec sa porte vitrée, sa fenêtre et sa cheminée, la soue et le clapier. Ces trois constructions contigües, sans étage, se poursuivent par un premier balet qui recevait le matériel agricole. Ce préau ouvert bute et s'adosse sur le mur de façade d'une grange. Ce grand bâtiment, d'une vingtaine de mètres de longueur, est construit suivant le même axe d'orientation que la maison d'habitation mais avec un léger retrait.



Doté d'un toit à deux pans de tuiles canal tiges de bottes, il comporte deux niveaux. Au rez-de-chaussée, les étables et l'écurie qui communiquent par une porte intérieure. Elles s'ouvrent sur la cour de ferme par deux portes à imposte, mais également par une troisième porte sur l'arrière de la grange. Une remise pour la voiture à cheval, s'ouvrant également sur la cour par un double vantail imposant, vient compléter l'organisation de ce premier niveau.



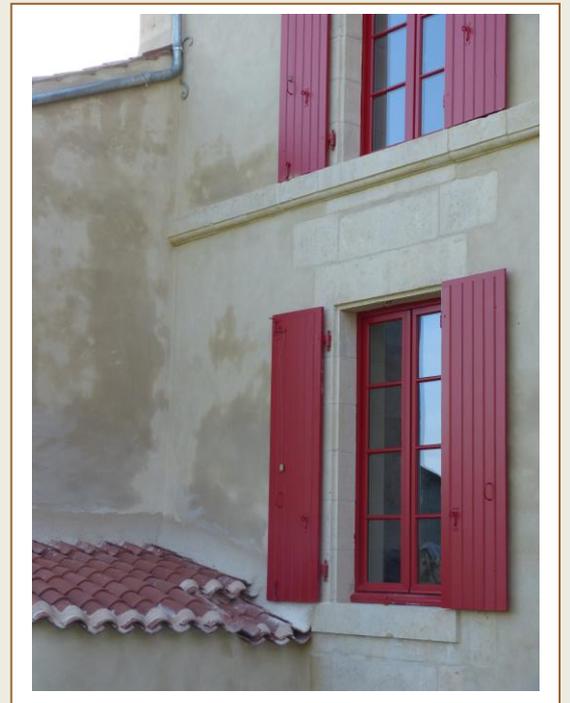
A l'étage, un très vaste grenier à grains et à foin occupe toute la longueur de la grange et propose un très grand volume. En effet, les murs de refend qui séparent les étables et l'écurie voient leur élévation s'arrêter au plafond de ces trois pièces. Sur chacune des façades de la grange, une petite porte, à laquelle on accède par une échelle amovible, ouvre sur le grenier. Il ne s'observe ni tirants, ni pierres traversières, ni corniche. Seule concession utilitaire pour se protéger des rongeurs : un simple bandeau de pierres en saillie, sur lequel s'appuie la toiture, vient couronner les murs. Ce bâtiment « technique », revêtu lui aussi d'un enduit de sable-chaux taloché, reste de facture simple. Nul besoin d'apparat pour montrer les richesses de la ferme : les dimensions de la grange parlent d'elles-mêmes.



Il reste à franchir le passage qui sépare les deux constructions principales et à s'avancer dans le pré pour découvrir l'envers du décor. La seconde façade de la maison d'habitation présente la même symétrie et les mêmes éléments que la précédente. A peine remarquera-t-on que la porte du rez-de-chaussée et celle de la cave, bien que superposées, suivent chacune un axe vertical de construction légèrement décalé l'un par rapport à l'autre.

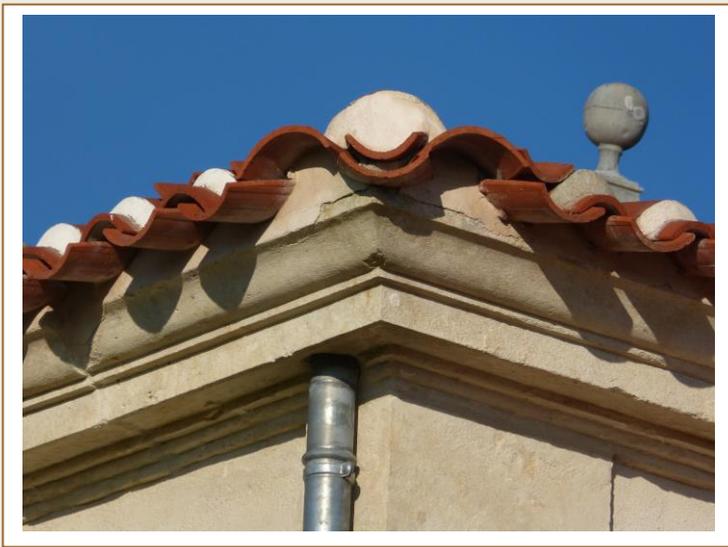


On notera également le cul de four du four à pain et le léger décroché de sa couverture de tuiles permettant ainsi d'ouvrir totalement le volet de la fenêtre située tout à côté.



A l'arrière de la grange et sur toute sa longueur, est adossé un second balet, aujourd'hui fermé sur ses quatre côtés. Ce balet se prolonge perpendiculairement par un troisième préau, qui vient butter sur le poulailler. Cette dernière construction, modeste, constitue l'ultime élément de la liste des communs. Place alors au pré, à son herbe grasse et abondante.

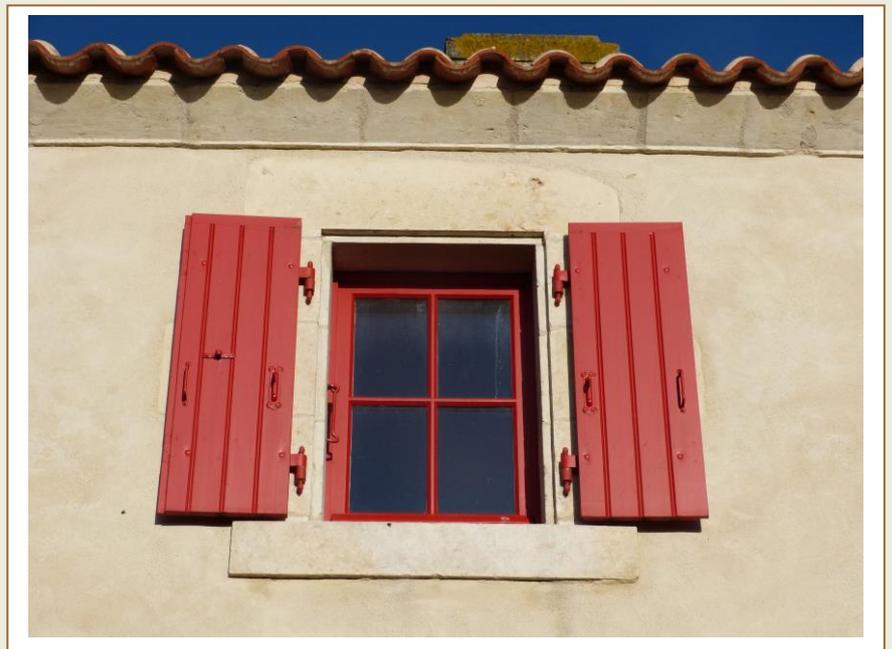




Pour en finir totalement avec la description de la propriété, apportons quelques précisions sur les matériaux. D'évidence, la pierre calcaire est reine ! On la retrouve partout : chaînages d'angles, linteaux des portes et fenêtres, soubassements, moellons, perrons, bandeaux de pierres en saillie, manteaux et souches des cheminées, escaliers extérieurs, mais aussi auges dans les étables et l'écurie, abreuvoir extérieur et jusqu'à l'ancien pressoir situé dans la cave, dont une grande partie est encore conservée.

N'oublions pas deux escaliers intérieurs, celui de la cuisine, précédemment décrit et le second qui permet d'accéder à la cave par le couloir central de la maison d'habitation. Escalier droit, il reste de même facture : marches de pierres taillées encastrées dans un mur de refend.

La brique est également présente, mais de façon tout à fait secondaire. Elle constitue alors les conduits de cheminée, en couronne les souches ou encore tapisse le fond des placards aménagés dans l'épaisseur des murs.



Quant au bois, il se fait chêne pour les charpentes toutes chevillées, les solives, les poutres, les chevrons, les planchers, les portes, fenêtres et volets ; peuplier pour les plafonds, sapin rouge de Sibérie pour les planchers des deux pièces de l'étage avec des lattes de 6 m de long ! Enfin, ce n'est pas une volige qui supporte les tuiles mais tout un lattis de châtaigner.

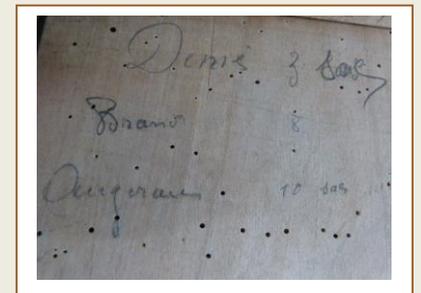




Extraits du cadastre de 1866 et de la photo aérienne de 2014

Il reste à donner quelques éléments sur la date de construction de la maison. Alors, penchons-nous sur le cadastre, ses révisions successives et les matrices qui les accompagnent, ainsi que sur différents actes notariés. Le cadastre primitif de 1809 ne mentionne pas de constructions sur cette partie de la commune. Les six parcelles (1315 à 1320) qui accueilleront la propriété et les maisons voisines sont situées sur la section C « les vignes du Poiré » et sont numérotées dans un ordre croissant de la rue de l'Église vers le nord.

Elles constituent une surface globale de 3,4 hectares environ. Ce sont des terres non bâties qui figurent sous le terme « grand champ du Parc ». A l'est, elles sont flanquées des parcelles dites « du cimetière ». A l'ouest, le grand chemin du Poiré au Langon (aujourd'hui rue Jean Moulin et RD 68 Benet-Mouzeuil) en marque les limites. La matrice cadastrale de janvier 1817 apportera des précisions quant aux noms des propriétaires et à leurs professions. Ils se nomment entre autres PIFFETEAU, OUVRARD, GIRAUDEAU ou METAYER et sont batelier, aubergiste, cultivateur ou propriétaire au Poiré ou à l'Anglée.



Sur le cadastre de 1843, les parcelles figurent maintenant à la section D1 dite « du bourg ». Elles sont toujours non bâties et ont été réparties en deux lots : cinq d'entre elles forment le groupe « la Noraie » (encore orthographiée « la Nourai », qui désigne une plantation de noyers depuis longtemps disparue), la sixième rejoint l'ensemble « le grand champ du Parc » situé au nord. Les parcelles changent également de numéros (de 18 à 22) dont l'ordre croissant n'est plus du sud au nord, mais inverse. Qu'à cela ne tienne ! Nous avons pu identifier la parcelle qui nous concerne. Il s'agit de la parcelle n° 1320, propriété de Mme Marie GIRAUDEAU, veuve de Jean VAIRON, à l'Anglée (cadastre de 1809, matrice de janvier 1817), qui deviendra la parcelle n° 18, elle-même scindée en deux parcelles 18 et 18p, propriétés de MM Hubert GAUVIN et Jean PLAIRE, son gendre (cadastre de 1843, matrice de février 1846).



Extrait du cadastre de 1843 – section D1

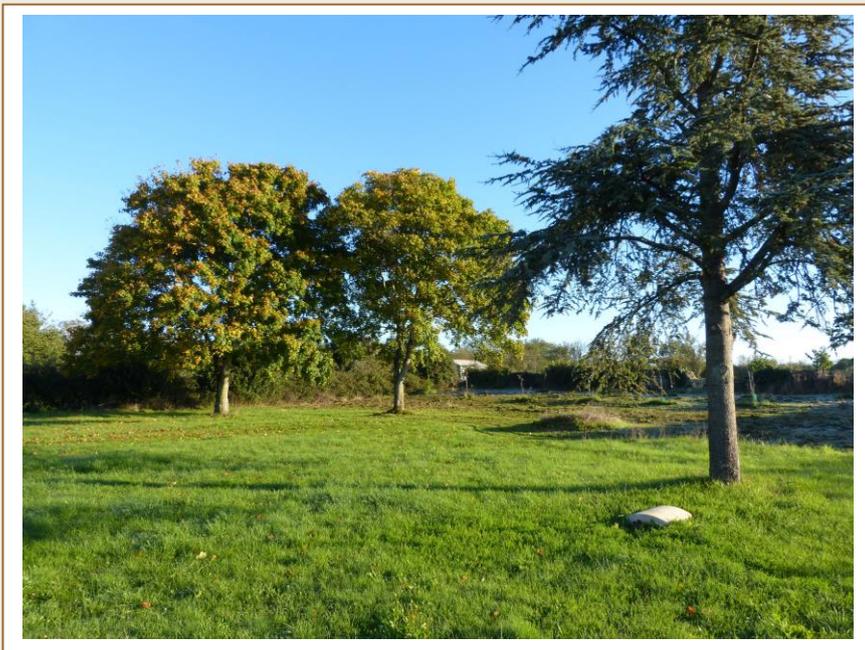


La seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle verra une fièvre de la construction s'emparer du Poiré-sur-Velluire. Rappelons que c'est au cours de la période 1840-1870 que le nombre d'habitants atteint son maximum sur la commune : plus de 1 300 personnes recensées au cours de ces trente années alors que l'on dénombrait environ 1 100 habitants en 1800 et en 1906. En 1882, la commune comptera 367 maisons et sept moulins à vent (matrice cadastrale de mars 1882). Le pont routier et le pont de chemin de fer qui franchissent la Vendée de Velluire au Poiré datent, quant à eux, de 1850 et 1857 (la voie ferrée La Roche-sur-Yon/La Rochelle sera mise en service en mars 1871).

Cette fièvre touchera notamment les parcelles de la Noraie précédemment citées.

Ainsi, en 1860, PIFFETEAU, menuisier au Poiré, fera construire une maison sur la parcelle 19, qu'il agrandira six ans plus tard, date à laquelle RENAUDEAU emménagera dans l'habitation récemment édifiée sur la parcelle 22. Quant aux parcelles 18 et 18p (soit le 11 rue Jean Moulin), elles seront construites respectivement en 1863 par Hubert GAUVIN et en 1866 par Jean PLAIRE.



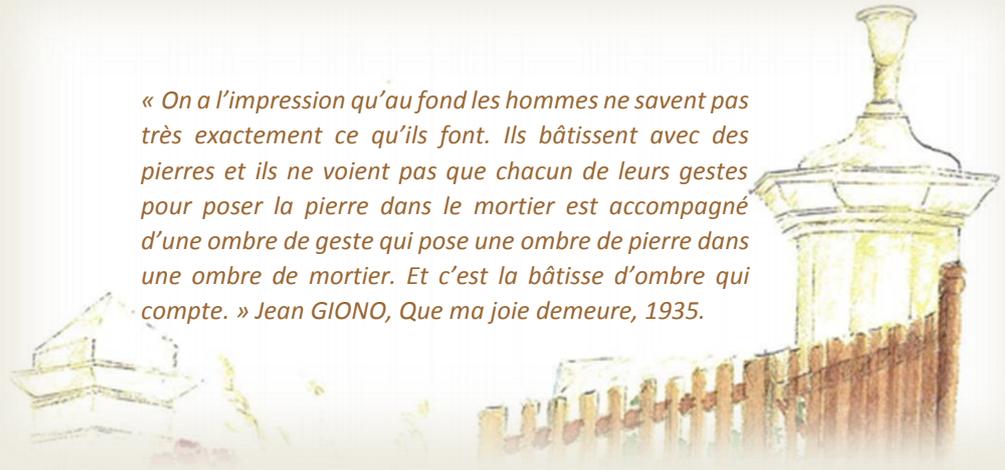


Pour finir, maintenant que nous connaissons la date de construction de la maison et le nom de son premier propriétaire, voyons en quelles mains elle est passée au cours de ces 150 ans ! Ainsi, Jean PLAIRE épouse M<sup>lle</sup> GAUVIN et construit la maison. De cette union, naît une fille : Marie-Hortense. Cette dernière épousera M. Jean-Emmanuel Alfred PELLETIER, et le couple devient propriétaire de la maison en 1911. Hélas, Marie-Hortense décèdera un an plus tard. Son mari fera une donation-partage en mars 1926 à leurs deux enfants Jean-Joseph Alfred PELLETIER et Alice, Berthe, Marie-Jeanne PELLETIER. C'est Jean-Joseph qui obtient la maison et en devient propriétaire en 1932. Il se marie avec M<sup>lle</sup> FORTON avec qui il a une fille Odette PELLETIER, qui obtient la maison par donation-partage en juin 1956, mais dont l'usufruit reste attaché entre elle et son père.

La maison sera néanmoins vendue en janvier 1966 à un couple qui la revend en janvier 1969 à M. et Mme Alain GRILLO, mes parents. Lors d'une donation-partage en décembre 1994, trois des enfants du couple, dont moi-même, devenons nus-proprétaires de la maison, l'usufruit étant conservé par nos parents. Enfin, c'est en janvier 2010, que je deviendrai propriétaire de la maison, ayant racheté les parts à mon frère et à ma sœur et l'usufruit à mes parents. Il me restait alors à monter un dossier « Fondation du patrimoine », à obtenir la labellisation des travaux en octobre 2011, à mener à bien la restauration de la maison au cours de ces cinq dernières années, afin de vous en présenter le résultat en ce bel après-midi de septembre. Bonne visite à toutes et tous !  
Xavier GRILLO

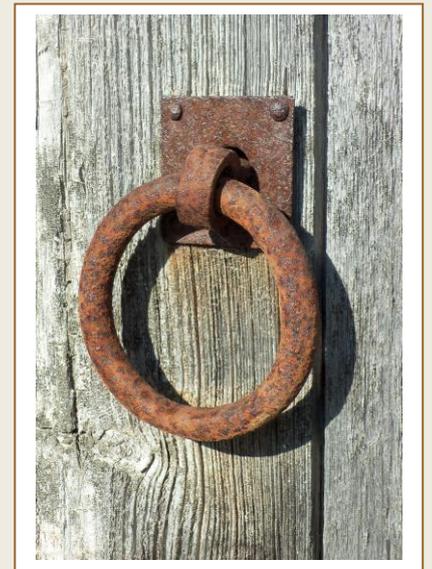


*« On a l'impression qu'au fond les hommes ne savent pas très exactement ce qu'ils font. Ils bâtissent avec des pierres et ils ne voient pas que chacun de leurs gestes pour poser la pierre dans le mortier est accompagné d'une ombre de geste qui pose une ombre de pierre dans une ombre de mortier. Et c'est la bâtisse d'ombre qui compte. » Jean GIONO, Que ma joie demeure, 1935.*



#### Remerciements sincères :

- à Mme Claudine SCHNEPF, Présidente de Maisons Paysannes de Vendée ; elle fut la première à répondre à ma demande de conseils, m'offrit ma toute première lecture commentée de la maison et m'encouragea tout au long de cette période de travaux
- à M. Yves FOUCAUD, adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe aux archives départementales de la Vendée, de 1972 à 2002, pour les éléments de connaissance qu'il m'a transmis et pour sa relecture attentive de ce manuscrit
- à Mme Dominique CHAUSSEDOUX, qui a bien voulu consacrer un peu de son temps précieux pour réaliser la mise en page du présent document
- aux artisans et entreprises, M. MARTIN (Atelier du bois ; portes et fenêtres), M. MASSE (BILLON SA ; façades), Entreprise BAPTISTE Frères (maçonnerie, perrons, toiture), Entreprise NEAU (zinguerie), M. GUICHETEAU (peintures), M. BARBARIN (électricité), SARL SMF (ferronnerie) qui ont œuvré sur la maison au cours de ces cinq dernières années ; au-delà de la qualité du travail réalisé, ce sont aussi des discussions et des échanges précieux qui m'ont permis d'approviser peu à peu la maison et d'en préciser les orientations et les choix de restauration
- à la Fondation du Patrimoine – délégation de Vendée, qui a labellisé le projet, renforçant ainsi ma volonté d'engager et de mener à bien une telle entreprise
- au personnel des Archives départementales de la Vendée qui m'a guidé dans les arcanes des fonds documentaires
- à M. Martin SAHAGHIAN, qui a réalisé le photomontage du plan cadastral de 1866 avec la photographie aérienne de 2014
- à Maître Philippe CHAUMONT, notaire au Poiré-sur-Velluire, qui m'a permis de consulter des actes notariés de l'étude, points de départ précieux aux recherches « généalogiques » sur la maison.



Les travaux extérieurs de restauration (toitures, façades, chéneaux, perrons et ouvertures) ont bénéficié d'une labellisation « Fondation du Patrimoine » signée le 27 octobre 2011. L'opération de restauration a été récompensée par le prix 2016 « Maisons Paysannes de Vendée » attribué et remis le 10 septembre 2016.

